



BIENVENUE DANS LA NEWSLETTER DE FORME ET LOISIRS EXINCOURT

FORME ET LOISIRS EXINCOURT : 9, RUE DES NATIONS 95400 EXINCOURT
Numéro d'enregistrement RNA : W252000673 - Identifiant SIREN : 884 586 785
fanfan.svm@gmail.com / 03 81 34 60 75 ou jcdupre4@orange.fr / 06 80 20 24 66

2020-2021 N° 22



Bonjour à toutes et à tous, chères adhérentes et chers adhérents de la saison 2020 – 2021, nous sommes le vendredi 7 mai 2021

NEWSLETTER SPÉCIALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comme nous l'avons déjà évoqué en février dernier, même durant la crise sanitaire, **les associations doivent tenir leur Assemblée Générale conformément à ce qui est prévu dans leurs statuts**. L'AG, qui est un moment important de la vie démocratique de l'association, contribue à assurer la transparence de l'information, à favoriser la communication et les échanges entre les dirigeants et les adhérents. Elle concourt à son dynamisme et permet de présenter différents rapports : activité, moral, financier. Elle donne la parole aux adhérents via les questions posées. Elle soumet aux votes les décisions à prendre relevant de son domaine de compétence comme l'élection des membres du Bureau, la validation de modifications statutaires et réglementaires, etc. Mais depuis la pandémie de COVID-19 et les contraintes sanitaires associées, la tenue des AG est devenue très difficile. C'est pourquoi, en application de la loi d'urgence, des ordonnances ont été prises pour permettre aux responsables d'associations de :

- reporter jusqu'à 3 mois la date de la réunion par rapport à la date théorique,
- de modifier les modalités de tenue de la réunion.

Ainsi, *jusqu'au 31 juillet 2021* *, il est possible de réaliser une Assemblée Générale :

- **Solution 1** : A distance, via un réseau de visio conférence habilité.
- **Solution 2** : Par consultation écrite auprès des membres avec vote par correspondance (*documentation numérique via boîtes mail autorisée ; papier acheminé par la Poste avec affranchissement au besoin*).
- **Solution 3** : En présentiel, uniquement si l'AG a un caractère obligatoire (*ex. changement de bureau ou modification statutaire*) en respectant les mesures sanitaires en vigueur et les jauges de remplissage définies à partir des capacités d'accueil des salles.

* Conformément à l'article 1er du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 : Les dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2021.

Avec ces éléments, alors que nous aurions dû réaliser notre réunion vers le 6 mars 2021, courant février 2021, nous avons communiqué avec vous pour vous expliquer la situation et vous présenter un état des lieux des travaux préparatoires de l'AG. **Dans un premier temps, nous vous avons expliqué que nous retenions la possibilité de reporter la réunion jusqu'à début juin 2021**. Puis nous vous avons expliqué que nous écartions la "solution 1", compte-tenu du fait qu'il était difficile d'exiger de la part des adhérents des moyens bureautiques compatibles avec une conférence à distance. Ensuite, vous vous êtes exprimés. Lors de la consultation de février, vous avez été plusieurs à souhaiter la tenue d'une réunion en présentiel afin de pouvoir "nous retrouver enfin" ! Bien entendu, cet avis était partagé par beaucoup d'entre nous. Mais le temps passe très vite. L'échéance approche. Malgré les messages récents, qui dessinent le planning de sortie de ce déconfinement qui se veut progressif, mais toujours hypothétique puisque toujours corrélés aux résultats des indicateurs sanitaires, **ce niveau d'incertitude actuel ne nous permet pas d'engager, ni de préparer sérieusement, une prochaine AG en présentielle pour début juin 2021**. De plus, à cette date, nous n'avons aucune idée des conditions sanitaires qui pourraient être exigées de notre part pour tenir une telle réunion.

Ainsi, compte-tenu que cette AG n'entre pas dans le champ des réunions présentielles obligatoires, nous avons convenu qu'il était nécessaire de l'organiser par consultation écrite, dans le respect du processus indiqué par les directives gouvernementales.

A savoir :

1. **Quorum** : Définition du quorum de représentativité : 81 inscrits donc quorum = 42 (*il nous faudra donc au moins 42 retours*).
2. **Officialisation de la décision** : **Par ce courrier en date du VENDREDI 7 MAI 2021, NOUS OFFICIAISON LE PROCESSUS DE TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 DE FORME ET LOISIRS EXINCOURT PAR CONSULTATION ÉCRITE.**
3. **Recueil des questions** : Jusqu'au **dimanche 16 mai 2021 minuit**, vous pouvez nous transmettre par écrit (mail, courrier, SMS) ou oralement par téléphone, toutes les questions et sujets que vous souhaiteriez voir abordés dans l'AG. Chaque question sera traitée et fera l'objet d'une réponse écrite présentée dans la documentation transmise.
4. **Consultation** : Le **vendredi 28 mai 2021 au plus tard**, vous recevrez par mail (*avec demande d'accusé de lecture*) les liens internet :
 - de la vidéo de présentation du bilan d'activité du club,
 - de la documentation écrite, regroupant l'ordre du jour et les éléments légaux devant être présentés en AG et qui auraient fait l'objet de présentations en séance. Ces documents seront consultables et téléchargeables via notre site internet et notre Groupe Privé Facebook. Vous avez jusqu'au **dimanche 6 juin 2021 minuit** pour prendre connaissance des données transmises.
 - du bulletin de vote que vous voudrez bien nous retourner par mail ou autre moyen à votre convenance, dans le délai imparti pour que cette AG soit considérée comme valide.
5. **Vote** : La **semaine du 7 au 11 juin 2021** est réservée au recueil des bulletins de vote. Cette étape est importante, car le nombre de retour doit être supérieur ou égal à 42 pour entériner la validité du processus.
6. **Compte-rendu** : Dans la **semaine du 14 au 18 juin**, le compte-rendu officiel de l'AG sera diffusé par les mêmes voies de communication avec le résultat de la consultation.

La réussite de ce processus est très importante pour la représentation légale de notre association, sa légitimité, notamment vis à vis des administrations et des instances sportives. Nous comptons sur votre participation. Merci par avance.

Ces derniers jours, nous avons multiplié les contacts avec les adhérents pour organiser le redémarrage de nos activités sportives en extérieur. Nous avons appris que notre petite association avait eu son lot de souffrance, et qu'en plus des personnes affectées par le COVID, plusieurs autres avaient fait l'objet d'hospitalisations, d'interventions chirurgicales et de soins spécifiques parfois lourds. Nous leurs adressons tous nos vœux de courage durant ces épreuves et nous leurs souhaitons un bon et rapide rétablissement. Ce sera un grand plaisir de les retrouver lorsqu'ils seront rétablis.

Prenez soin de vous ! Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Bon week-end. Notre site internet est toujours disponible pour plus d'informations : <http://forme-et-loisirs.e-monsite.com>

Pour Forme et Loisirs Exincourt, Jean-Claude Dupré : 0680202466

Secrétaire en charge de la communication et de l'informatisation. jcdupre4@orange.fr ou jcdupre5625@gmail.com